

**Assemblée générale**

Distr. générale  
23 avril 2007  
Français  
Original : anglais

---

Soixante et unième session

**Rapport du Comité spécial des opérations de maintien  
de la paix et de son Groupe de travail sur les travaux  
de la deuxième reprise de sa session de 2006**

New York, 18 décembre 2006

**Deuxième reprise de la session de 2006  
Propositions, recommandations et conclusions**

Conformément aux dispositions de la résolution 60/289 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2006, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa 194<sup>e</sup> séance le 18 décembre 2006, et adopté les conclusions et recommandations suivantes :

1. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix prie le Groupe de travail spécial à composition non limitée de continuer à examiner le projet révisé de modèle de mémorandum d'accord à la reprise de sa session, qui devrait avoir lieu en juin 2007 au plus tard.
2. Le Comité spécial estime, comme précédemment, qu'il importe de mettre en œuvre une stratégie d'assistance aux victimes pour régler dans son ensemble le problème de l'exploitation et de la violence sexuelles.
3. Le Comité spécial déclare que le projet de stratégie globale présenté par le Secrétaire général devra s'appliquer au système des Nations Unies dans son ensemble.
4. Le Comité spécial prie son Président de se concerter avec celui de la Quatrième Commission et, selon qu'il conviendra, la Présidente de l'Assemblée générale au sujet des modalités de la poursuite de l'examen dudit projet de stratégie globale, et de l'informer de leurs décisions à sa prochaine session de fond pour qu'il se prononce à nouveau sur la question.



5. Le Comité spécial rappelle qu'en attendant la mise en œuvre d'une stratégie globale d'assistance aux victimes de l'exploitation et de la violence sexuelles, les missions devront continuer de leur accorder des secours d'urgence financés au moyen de leur budget ordinaire, conformément à la recommandation figurant dans son rapport sur les travaux de la reprise de sa session de 2005<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 19 (A/59/19/Rev.1), deuxième partie, par. 35.*